



COMMUNIQUE DE PRESSE

Papeete le 18 avril 2013

Prévenir les risques liés à l'amiante, une action de sensibilisation organisée par la CPS.

Sensibilisation et information par Hervé CLERMONT, Coordonnateur Action Amiante de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF) sur les risques liés à l'amiante.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF), le service prévention des risques professionnels de la Caisse de Prévoyance Sociale accueille, pendant 2 semaines, M. Hervé CLERMONT, contrôleur de Sécurité et Coordonnateur Action Amiante afin d'accompagner les donneurs d'ordre et les entreprises dans la prévention du « risque amiante ».

Pour rappel, la réglementation sur la prévention des risques d'exposition à l'amiante a été intégrée au code du travail polynésien en septembre 2011.
Arrêté n°1482/CM du 27/09/2011 : interdiction de l'amiante et protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante.

Ainsi, les entreprises et les donneurs d'ordres participeront aux différentes sessions de sensibilisation leur permettant d'être formés et informés sur les risques liés à leur responsabilité. Cette sensibilisation a lieu au Lycée hôtelier de Tahiti selon le planning défini de 8h à 16h00 sur inscription auprès du service prévention des risques professionnels.

La sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvres est organisée sur une journée. Trois sessions sont prévues : le 16, 17 et 18 avril 2013.

A l'issue, les maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvres pourront :

- Identifier les réglementations (code du travail, de l'environnement, de la santé, des transports...),
- Connaître les effets sur la santé des fibres d'amiante,
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre,
- Connaître les principales utilisations de l'amiante et être capable d'une lecture critique des diagnostics et dossiers techniques amiante,
- Connaître les principes de prévention qui doivent être mis en œuvre, avoir une lecture critique des plans de retrait.

Quant aux entreprises intervenantes, deux sessions d'une durée de deux jours leurs sont proposées. Une session le 22 et 23 avril 2013 et la deuxième session le 24 et 25 avril 2013 de 8h00 à 16h00 au lycée Hôtelier de Punaauia.



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'issue, les entreprises intervenantes pourront :

- Connaître la réglementation spécifique,
- Repérer les situations à risque,
- Connaître les principes de prévention (fiche métier)
- Connaître les principes d'élaboration des modes opératoires avec notamment une présentation des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Vous pourrez trouver des informations complémentaires sur notre site Internet :

<http://www.cps.pf/espace-employeur/prevention-des-risques-professionnels/offres-de-formation/prevenir-les-risques-lies-l-amiante>

ou contacter le service Prévention des Risques Professionnels
de la Caisse de Prévoyance Sociale au 41 68 10.